



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Prise en charge de la grande prématunité

Question écrite n° 11824

Texte de la question

Mme Marie-Pierre Rixain alerte Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la prise en charge des nouveau-nés prématurés, notamment en ce qui concerne leur accueil dans des services spécialisés. Dans le rapport « Naître trop tôt : une décennie d'action contre les naissances prématurées », l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) font état d'une situation alarmante quant à la mortalité des enfants prématurés dans le monde. Plus récemment, en 2024, un rapport publié par la Cour des comptes alertait sur la situation sanitaire préoccupante : malgré des dépenses en forte hausse en matière de périnatalité, la natalité diminue et les indicateurs sanitaires restent préoccupants. Un constat qui doit nécessairement interroger les capacités françaises de prise en charge des accouchements à risque et d'accompagnement post-partum par les services néonataux. En France, entre 2020 et 2023, il y a eu 55 000 naissances prématurées, soit 6,6 % des naissances chaque année, dont 15 % survenues entre 28 et 32 semaines d'aménorrhée et 5 % avant 28 semaines ; c'est-à-dire des situations de grande et de très grande prématunité qui exposent l'enfant à un risque important d'immaturité de ses organes vitaux et nécessitent une prise en charge spécialisée. Pourtant, l'étude « Capacitaire en soins critiques néonatal dans les centres périnatals de type III » de santé publique France montre qu'il existe une répartition très inégale du nombre de lits de réanimation néonatale sur le territoire qui conduit à des taux d'occupation « non raisonnables » dans certains hôpitaux. Un constat inquiétant alors même qu'en France la mortalité infantile est en augmentation depuis 2020 passant de 3,6 à 4,1 décès pour mille naissances en 2024, selon une étude de l'INSEE. Aussi, elle souhaiterait connaître sa feuille de route en matière de grande prématunité afin de garantir une prise en charge optimale des naissances sur l'ensemble du territoire français.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Pierre Rixain](#)

Circonscription : Essonne (4^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11824

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [16 décembre 2025](#), page 10238